

Département

DU LOIRET

Arrondissement  
DE MONTARGIS

Canton  
DE COURTENAY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE ROZOY LE VIEIL

**Séance du 10 octobre 2011**

#### NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CM : 10

En exercice : 10

Présents : 8

date de convocation : 04 octobre 2011

date d'affichage : 14 octobre 2011

L'an deux mil onze, le dix octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 04 octobre 2011 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques LASSOURY, Maire.

**Etaient présents :**, Michel ROUGÉ, Anne-Sophie CARBONNELLE, Yvon BOYER, Richard CATALIAUD, Annyck DEFLESSELLES, Véronique HABSIGER, Micheline LAURENT

#### Excusé et représenté :

**Absents :** Coralie NAUDIN, Michel GALLARDO

**Secrétaire de séance :** Anne-Sophie CARBONNELLE

-----  
La séance est ouverte à 20 heures.

Le procès-verbal du 03 octobre 2011 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

#### **I – Emprunt**

Le maire informe le conseil de la nécessité de contracter un emprunt pour la réalisation des travaux du centre bourg.

Cet emprunt se monte à 95 000 €.

Le maire informe le Conseil qu'il n'a reçu qu'une seule proposition, celle de la Caisse d'Epargne. Pour autant, le Conseil souhaite avoir d'autres offres et avec une proposition à taux variable. Aussi, il est demandé à la secrétaire de contacter les banques pour obtenir de nouvelles offres.

#### **II – Révision des charges sur loyer**

Le maire informe le Conseil de l'étude réalisé sur la consommation de fioul pour le chauffage du logement mis en location.

Il s'avère que le montant demandé n'est de loin pas suffisant (actuellement 92 €) par rapport à la consommation réelle et au coût du fioul.

Aussi, le maire propose que soit revalorisé les charges sur loyer de 88 €, conduisant à des charges mensuelles de 180 € sur 6 mois, et ce, à compter du 15 octobre 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de réviser les charges sur loyer et de les passer à 180 € sur 6 mois à compter du 15 octobre 2011.

### **III – DIA**

Le maire informe le Conseil des dernières informations reçues quant au projet, objet de la DIA, se trouvant sur un terrain dans le centre bourg cadastré section ZB 14 et ZB 29 d'une contenance de 5 148 m<sup>2</sup>.

Il s'agit de la construction d'une habitation de 150 m<sup>2</sup> et d'un laboratoire de 80 m<sup>2</sup> servant de chambre froide et d'atelier pour la découpe de volailles en vue de leur transformation.

Cette installation apporterait des nuisances au niveau sonore et odeur.

De plus, ce terrain se trouve juste à côté de l'école primaire.

Par ailleurs, la commune ayant un projet de construction d'une cantine dans le cadre de son regroupement scolaire, le maire propose que la commune exerce son droit de préemption sur ce terrain.

Le maire rappelle que la commune a adhéré à l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local du Loiret), et que ce dernier peut donc se porter acquéreur pour notre compte.

De plus, il faudra faire appel aux services des domaines pour l'évaluation financière du terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à 6 voix pour, 1 abstention et 1 contre d'exercer son droit de préemption sur ce terrain

**DECIDE** de faire appel à l'EPFL pour signer une convention de portage

**DECIDE** de faire appel aux services des domaines pour l'évaluation financière du terrain

**AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet

### **IV – Questions diverses**

#### **1/ MFR**

Le Maire informe le Conseil d'une demande de subvention par l'organisme Maison Familiale Rurale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 50 € à MFR

La séance est levée à 21 heures 30.

### **SIGNATURES DES PRÉSENTS**

Jacques LASSOURY	Michel ROUGÉ	Anne-Sophie CARBONNELLE	Yvon BOYER
Richard CATAIFAUD	Annyck DEFLESSELLES	Michel GALLARDO	Véronique HABSIGER
Micheline LAURENT	Coralie NAUDIN		